

Réunion du Conseil Municipal du 22 juillet 2024

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 31 mai 2024.

[Délibération 2024 07 22 001](#)

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

Monsieur le Maire rend compte aux conseillers municipaux de l'usage de ses délégations.

[Délibération 2024 07 22 002](#)

Service civique – Demande de renouvellement d'agrément

Le conseil municipal décide de demander le renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement de Service Civique dans le but d'accueillir des jeunes volontaires. Il donne délégation à Monsieur le Maire pour la gestion et le suivi de ce dossier.

[Délibération 2024 07 22 003](#)

Création d'emplois pour accroissement d'activité

Considérant que pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, il s'avère nécessaire d'augmenter les effectifs, le conseil municipal décide de créer des emplois non permanents d'accroissement d'activité.

[Délibération 2024 07 22 004](#)

Appartement communal 2, place de la Mairie – Location

Le Conseil municipal, décide de louer l'appartement situé 2 place de la Mairie dès que possible, moyennant un loyer mensuel de 520 €. Le coût des charges mensuelles est estimé à 117 € (chauffage : 110 € - Ordures ménagères : 7 €). Une régularisation annuelle est prévue.

[Délibération 2024 07 22 005](#)

Communauté d'agglomération d'Épinal – Demande fonds de concours

Sur proposition du Maire, le conseil municipal décide de solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'opération d'aménagement d'une salle de bains dans l'appartement communal situé 280, Grande rue.

[Délibération 2024 07 22 006](#)

Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges – Rapport d'activités 2023

Le conseil municipal approuve le rapport d'activités 2023 du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges.

[Délibération 2024 07 22 007](#)

Stagiaire – Gratification

La commune a reçu une stagiaire en insertion du 08 au 19 juillet. Au vu du travail effectué le conseil municipal décide de lui octroyer une gratification.